REPUBLIQUE DU BENIN
-*-*-*-*-*-*-*-*-*-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-*-*-*-*-*-

DECRET N° 2004-498 DU 07 SEPTEMBRE 2004
Chargeant Madame **Léa D. AHOUGBENOU-HOUNKPE,** Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de l'intérim de Monsieur **Osséni Kémoko BAGNAN**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;

VU le Décret N° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1er : Pour compter du 02 au 04 septembre 2004 Madame **Léa D. AHOUGBENOU-HOUNKPE** Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle est chargée de l'intérim du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pendant l'absence de Monsieur **Osséni Kémoko BAGNAN.**

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 07 septembre 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MESRS 4 MEPS 4 autres Ministères 20 Départements 6 SGG 4 JORB 1.